

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité SyndicalSéance du 12 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22
 NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 19

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 16

L'an deux mille vingt et un, le 12 mai, sur convocation faite le 6 mai, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY.

Présents titulaires : VINOT Valérie, CLOCHARD Roland, GOGNE Geneviève, MAUGAN Claude, PRUGNIERES Anne-Cécile, DBJAY Jean-Pierre, MARIE Sabrina, GOULLIANNE Sterenn, CANAUD Jeannine, DUBREUIL Didier, DURIEUX Michel, MARTIN Alain, GAURIER Sylvain, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel (15)

Pouvoirs : PORTRON Didier donne pouvoir à MARTIN Alain, COUESNON Elsa donne pouvoir à DBJAY Jean-Pierre, VILLARD Simon donne pouvoir à CANAUD Jeannine, CHEVILLON Pierre donne pouvoir à DUBREUIL Didier (4)

Représentés : PLISSONNEAU Frédéric représenté par MARCON Julie (1)

Excusés : PERLADE Lydie (1)

Absents : LOUVRIER Franck (1)

Invités : HAUSSMANN Philippe (association 2Venirs), RINGEONNEAU Sébastien (DGS de Soubise), DUBOIS Vincent (DGS de Saint-Agnant)

Le secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur : Monsieur PACAUD - Vice-Président

Objet : Compte administratif budget principal 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction comptable M14,
 Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable.

Considérant que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Considérant que Monsieur DBJAY Jean Pierre, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de l'assemblée,
Considérant que Monsieur PACAUD Lionel est désigné pour présider la séance.

FONCTIONNEMENT BUDGET GENERAL

Dépenses		Prévu	Réalisé
011	Charges caractère général	157 439,61	156 509,73
012	Charges de personnel	1 510 812,00	1 498 130,45
65	Autres charges gestion courante	159 634,00	155 872,24
66	Charges financières	10 489,39	10 092,79
67	Charges exceptionnelles	7 600,00	1 583,78
68	Dotations semi budgétaires - Provisions	129 302,94	125 862,93
022	Dépenses imprévues	2 066,66	
023	Virement de la section d'investissement		
		1 977 344,60	1 948 051,92

Recettes		Prévu	Réalisé
013	Atténuation de charges	39 000,00	30 343,30
70	Produits des services, domaines et ventes	367 271,99	255 760,82
74	Dotations, subventions et participations	1 288 657,69	1 298 479,32
75	Autres produits de gestion courante	-	0,98
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	3 266,66	54,85
002	Excédent reporté	222 250,77	
040	Ecriture d'ordre	56 897,49	55 743,65
		1 977 344,60	1 640 382,92

INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

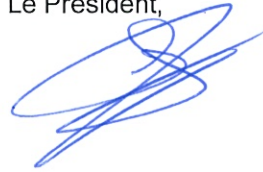
Dépenses		Prévu	Réalisé
001	Déficit investissement	6 242,37	6 242,37
020	Dépenses imprévues	5 480,00	
16	Emprunts	55 243,50	55 242,53
20	Immobilisation incorporelles	34 300,96	1 641,60
21	Immobilisations corporelles NI	93 629,49	16 436,49
040	Opération d'ordre transfert de section a section	56 897,49	55 743,65
		251 793,81	135 306,64

Recettes		Prévu	Réalisé
001	Excédent investissement	6 242,37	
010	Dotations fonds réserves	24 730,87	23241,54
13	Subventions / investissement reçu	48 228,74	
16	Emprunts / dettes	49 531,26	
040	Opération d'ordre transfert de section a section	129 302,94	125 862,93
		251 793,81	149 104,47

	Dépenses	RAR	Recettes	Résultat	Report n-1	Solde
Fonctionnement	1 948 051,92		1 640 382,92	- 307 669,00	222 250,77	- 85 418,23
Investissement	129 044,27		149 104,47	20 040,20	- 6 242,37	13 797,83
Total cumulé	2 077 116,19		1 789 487,39	- 287 628,80	216 008,40	- 71 620,40

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Président,



Enregistré en Sous-Préfecture le : **18 MAI 2021**
Sous le n°017-200049625-20210512 -2021 _07-DE
Affiché le : **19 MAI 2021**
Certifié exécutoire le : **18 MAI 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.